

DÉCRET N° 2024- 0698 /PRES promulguant la loi n°012-2024/ALT du 11 juin 2024 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL)

**LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la lettre n°2024-065/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 11 juin 2024 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°012-2024/ALT du 11 juin 2024 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL) ;

D É C R È T E

Article 1 : Est promulguée la loi n°012-2024/ALT du 11 juin 2024 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 juin 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°012-2024/ALT

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
CREDIT N°7462-BF SIGNE LE 14 FEVRIER 2024 A OUAGADOUGOU
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DU
BURKINA FASO (PACTDIGITAL)**

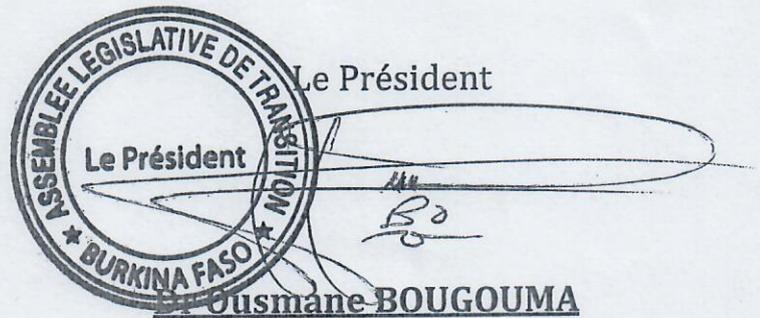
Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

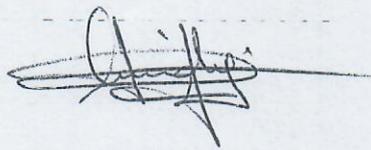
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 11 juin 2024

Le Président

Le Président
Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO